



TROISIEME COMMISSION
72^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York, 10 octobre 2017

Point : Promotion et protection des droits de l'enfant

Intervention de
S.E. Mme Isabelle PICCO
Ambassadeur, Représentant permanent

« Agents de changement dans le façonnement et la création de sociétés, d'économies et d'environnement plus prospères et durables », les enfants représentent pourtant la moitié des 767 millions de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté.

15 ans après la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, on est en droit de s'interroger si nous sommes parvenus à atteindre un monde véritablement digne des enfants.

20 ans après l'établissement du mandat de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflits armés, 245 millions d'enfants vivent dans des zones en guerre. Et nous avons été témoins ces dernières années de cas où des écoles et des hôpitaux ont été pris pour cibles.

Chaque année, au moins un milliard d'enfants sont exposés à la violence, tandis qu'un enfant décède de mort violente toutes les cinq minutes. Les effets de la violence chez les enfants très jeunes sont souvent irréversibles et leurs séquelles durent toute leur vie.

Les rapports présentés sous ce point nous rappellent à nos obligations.

Investir dans l'éducation, c'est offrir un meilleur accès à l'emploi et une meilleure rémunération notamment chez les filles. Chaque année supplémentaire de scolarisation peut ajouter jusqu'à 18% du PIB par habitant.

Monaco, qui a la chance de disposer d'un système éducatif exemplaire, a tenu à intégrer des enfants réfugiés au sein de son système scolaire avec un dispositif d'accueil et de soutien en coopération avec la France dans le cadre d'une convention bilatérale.

Au niveau international, Son Altesse Royale la Princesse Caroline de Hanovre a lancé par le biais de l'Association mondiale des amis de l'enfance mondiale (AMADE) dont elle est la Présidente, une initiative menée conjointement avec le Haut-Commissaire aux réfugiés qui vise à promouvoir l'accès aux jeunes filles réfugiées ou déplacées internes à

l'hygiène intime en vue de favoriser leur accès à l'éducation et prévenir les abus sexuels.

Son Altesse Royale la Princesse Caroline de Hanovre vient également de participer au lancement d'un programme ayant pour objectif de réintégrer les enfants démobilisés dans des zones en conflits. Je rappelle que Monaco coparraine les résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en période de conflits armés.

La Principauté a toujours été très engagée dans la promotion et la protection des droits de l'enfant, domaine qui constitue l'une de ses priorités et un engagement qui s'est traduit notamment par l'adoption d'un cadre législatif qui accroît la répression des crimes et délits commis à l'encontre des enfants.

Monaco a ratifié les 3 protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant et contribue financièrement au Bureau de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Monaco a également ratifié la Convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

A Monaco tout enfant victime de maltraitance, âgés entre 6 et 18 ans, est pris en charge à court ou long terme au Foyer de l'enfance Princesse Charlène après décision judiciaire.

Des appartements mère/enfant sont également aménagés et mis à disposition pour accueillir dans un cadre sécurisé des mineurs avec enfants, des femmes victimes de violence ou ayant besoin d'une aide éducative pour élever leurs enfants.

Mon pays accueillera, le 25 juin 2018, le 3^{ème} colloque consacré aux droits de l'enfant dont le thème sera « *la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la famille et de l'école* ».

Nous nous félicitons de la collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants. Mme Marta Santos Pais qui a joué un rôle essentiel pour renforcer le droit des enfants de vivre sans violence.

Les technologies de l'information sont devenues un vecteur supplémentaire de violence et de harcèlement scolaire. Il est estimé que 246 millions d'enfants et d'adolescents en sont victimes. Monaco a donc inclus dans les règlements intérieurs de ses écoles des dispositions relatives aux droits et obligations qui incombent aux élèves en matière de respect et de refus de la violence.

En novembre dernier, le Gouvernement Princier a souhaité aussi que les établissements scolaires s'associent à la journée « *non au harcèlement* » afin que les élèves puissent échanger sur les conséquences du harcèlement et y mettre fin.

Monaco finance également au sein de l'Union pour la Méditerranée le projet « *Citoyenneté et éducation à l'égalité pour la prévention de la violence à l'école : former des citoyens responsables* ».

C'est dans le cadre scolaire et sous le Haut Patronage de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II que mon pays se mobilise chaque année à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. A cette occasion, les enfants et les adolescents scolarisés à Monaco participent à des campagnes de sensibilisation générale sur leurs droits. Les éduquer à leurs droits contribue à s'assurer qu'ils soient à même de réaliser leur plein potentiel, en tant que leaders de demain.